

HALTE A UN NOUVEAU GHETTO !

*Maudy Piot, psychanalyste,
présidente de « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir »*

La position de FDDA

La société prend enfin conscience de la sexualité et de la vie affective des personnes handicapées et nous nous en réjouissons.

Mais la notion d'« aidants sexuels » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité de femmes et d'hommes dans l'authenticité et la dignité et pouvoir créer une relation amoureuse. Poser comme principe qu'il y a une sexualité « spécifique » des personnes handicapées qui réclame une réponse /spécifique/ est une erreur et conduit – une fois de plus – à la ghettoïsation du handicap.

Le raisonnement selon lequel, « puisque ça se fait ailleurs, ça doit se faire chez nous » est un faux syllogisme.

Le recours à des « aidants sexuels » formés et rémunérés pose fondamentalement la question de la prostitution comme réponse à de soi-disant « besoins ». On sait que la demande est essentiellement masculine et que la réponse serait essentiellement féminine. Mais même s'il s'agit d'aidants masculins, le problème demeure : celui de la marchandisation du corps, de la femme ou de l'homme. Il ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme, alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains.

Ce qui manque ici, c'est une réflexion approfondie sur ce qu'est la sexualité humaine dont fait partie la sexualité des personnes lourdement handicapées, différente seulement dans ses modes de réalisation ou d'expression, ainsi qu'une recherche intelligente et ouverte sur l'accessibilité des personnes lourdement handicapées à une sexualité épanouie.

En aucun cas la prostitution, quel que soit son habillage, ne peut constituer une réponse. La réponse n'est pas plus dans l'enfermement des personnes handicapées dans l'attente d'une « prestation » supplémentaire, mais dans l'ouverture de l'environnement en termes de réelle accessibilité, pour permettre la multiplication des opportunités de rencontres, comme par exemple dans les lieux de loisirs.

Ce questionnement interpelle toute la société sur la sexualité : comment préparer les enfants et les jeunes à des relations sexuelles dans le respect de l'autre, comment les informer des différences, quelle est la place de la sexualité dans une société de consommation et d'urgence ? Quel équilibre assurer entre liberté individuelle et contraintes sociales ?

Commentaires

Cette introduction met en exergue ma position et celle de l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir. De nombreuses associations ont repris, en les développant ou en les modifiant, l'essentiel de notre position.

Je voudrais maintenant développer certains points.

Cette idée « d'aidants sexuels » ne date pas d'aujourd'hui. Dès 2007, Marcel Nuss a abordé la question. A l'époque, il y eut plutôt une écoute attentive et peu de réactions se sont manifestées.

La *chose* nous était présentée comme une nécessité afin de soulager les personnes handicapées lourdement atteintes dans leur motricité ou dans leur vie psychique. C'est une image de détresse, une image compassionnelle, qui nous étaient données à voir et à entendre. Un effet de surprise ou de sidération a suivi. En fin de compte, en France, les choses ne sont pas allées plus loin.

Aujourd'hui, une mobilisation s'opère du fait de l'éventualité de la loi dite Chossy, qui voudrait légaliser l'aide sexuelle pour les personnes handicapées. Cette loi est présentée comme audacieuse et progressiste.

Je désire au contraire en dénoncer les conséquences dangereuses pour notre société, plus particulièrement pour les femmes, une fois de plus utilisées à des fins de « marchandisation » mais aussi pour les personnes handicapées elles-mêmes, renvoyées une nouvelle fois à la ghettoïsation, à l'enfermement, soit chez elles, soit en institution.

Outre la compassion et la culpabilité qu'il éveille ce projet de loi est élaboré semble t il pour deux raisons : la première tient à ce qui passe pour constituer un progrès inéluctable dans certains pays voisins dans lesquels l'aide sexuelle est légalisée et mise en application. Mais pour nous c'est bien de prostitution qu'il s'agit...

La seconde émane des intéressés, soit des personnes handicapées de sexe masculin en grande majorité, qui réclament une aide sexuelle. En nous opposant à ce projet, nous voulons rester fidèles à l'éthique de la dignité de l'être humain, et poser la question de la demande et du désir.

On ne peut nier que l'être humain est aussi un corps fait pour jouir et cela qu'il soit ou non atteint par un handicap

On ne peut nier qu'être handicapé puisse contrarier la réalisation d'une relation sexuelle ou même d'un acte solitaire.

A cet égard, nul ne peut s'arroger le droit d'ériger une norme quand aux modalités d'obtention de la satisfaction sexuelle.

(Le choix de l'objet sexuel par contre peut tomber sous le coup de la loi en cas d'inceste, de pédophilie, ou de viol).

Cela dit, vouloir institutionnaliser l'aide sexuelle aux personnes handicapées nous semble répondre à une utopie qui témoigne d'une méconnaissance de la sexualité humaine. Croit-on que la sexualité chez l'homme puisse être assimilée à un simple fonctionnement mécanique au même titre que celui d'un organe quelconque ?

A-t-on la naïveté de penser que l'on pourrait former des aidants sexuels parfaitement neutres ? A supposer qu'ils le soient, pense-t-on que les personnes handicapées puissent se satisfaire d'une aide purement mécanique et à visée hygiénique ?

A vrai dire, la sexualité humaine n'a rien de *naturel* .

Elle est différente chez l'homme et chez la femme tant du point de vue du désir que de la jouissance. La sexualité de la femme et de l'homme est asymétrique. Il y a certes des besoins inhérents au corps, mais dès que l'on en parle ces besoins sont déviés en demande et en désir.

Pour être handicapé on n'en est pas moins femme ou homme, (et qui plus est, on peut être homme dans un corps de femme ou femme dans un corps d'homme).

Il y a des conditions du désir et des conditions de réalisation particulières à chacun.

Vouloir créer une *armée du salut* pour ceux que le handicap a privé de la possibilité d'une satisfaction sexuelle nous paraît scabreux même si cette aide devait se limiter à la simple contribution à la masturbation.

Le corps tend certes à vouloir jouir mais il n'est en aucun cas une machine à jouir.

Il peut y avoir acte sexuel sans jouissance, sans tendresse et sans amour. A quelle demande la société veut elle répondre ?

Le droit à la sexualité peut être énoncé mais sous quelle forme ? Le droit entraîne des devoirs. Les droits doivent être balisés par des valeurs, une éthique, des principes. La dignité humaine prime sur l'esclavage des corps. La dignité de l'Autre, de la femme, de l'homme, dépasse tous les droits.

Le droit à la sexualité n'est pas une notion tenable. L'être humain est sexué. Le droit peut être entendu comme un droit à l'exercice de la sexualité, opposable aux interdits, aux contraintes physiques ou mentales. Il ne faut cependant pas faire du sexe une affaire de consommation. Il y a trop souvent confusion entre génitalité et sexualité. Il est indispensable que l'on entende le désir des personnes lourdement handicapées, il faut les accompagner en inventant des modes de rencontres, mais pas en réduisant l'acte sexuel à une pure marchandise que l'on pourrait acheter. Par contre il existe un droit au respect de l'intimité auquel il faudrait réfléchir et ne pas réduire la personne handicapée à un sujet de besoins.

Comment les aidants sexuels pourront-ils répondre réellement à une souffrance, à un besoin, à un désir, à la dimension affective et relationnelle ? Comme je l'ai dit plus haut, la personne humaine n'est pas un être de besoin mais un être de désir. Le désir signifie qu'il n'y a pas de satisfaction possible quel qu'en soit l'objet. D'où l'énoncé de Jacques Lacan, psychanalyste : « Il n'y a pas de rapport sexuel ». Ce qui ne signifie pas que l'on n'ait pas de relations, mais que les relations sexuelles n'aboutissent jamais à la satisfaction. Le désir est sans objet et nous constitue comme manquants.

Le travail des acteurs sociaux, de la famille, des amis, du travail thérapeutique consiste à soutenir chacune et chacun dans cette incomplétude afin de découvrir le désir comme force de création de lien social et d'inventer des formes de sublimations socialement acceptables. Un service payant pour compenser le manque n'est autre que de la prostitution.

Le manque chez la personne humaine est source de richesse, d'inventivité, de création, de vivre ensemble, et d'énergie vitale, ce que Freud a nommé libido.

Pour toutes ces raisons et pour des raisons éthiques nous ne voulons pas d'aidants sexuels pour les personnes handicapées, nous sommes persuadés que l'imaginaire, le désir, nous permettront de trouver des moyens dignes et satisfaisants pour que le désir comme pièce fondamentale de notre existence puisse se réaliser. Le respect de l'éthique oblige les soignants à ne pas se livrer à des gestes ambigus, leur désir inconscient, leur histoire de vie, peuvent leur jouer des tours. Sommes-nous à l'abri de la violence, de la maltraitance ?

La personne lourdement handicapée pourra-t-elle exprimer les violences subies, les maltraitances ? Pourra-t-elle exprimer son désir sans crainte d'être rejetée ?

Qui peut garantir l'éthique de ces aidants sexuels ? Pour quelle raison les aidants sexuels auraient-ils le droit de gérer la sexualité d'autrui ? Devant cette question, chacun est seul et on peut se demander ce que les aidants sexuels veulent apporter à ces « pauvres handicapés » ? Quels biens

envisagent-ils de leur donner, de leur faire ? L'acte sexuel relève de la vie privée et non de la sphère professionnelle.

Ne faudrait il pas envisager les choses autrement ? Tout d'abord la personne handicapée est une citoyenne à part entière, elle a droit au respect et surtout de pouvoir participer à la vie publique, comme elle le désire. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un grand nombre de personnes handicapées vivent isolées ou enfermées chez elles ou en institution. Elles ont des moyens financiers modiques.

Quand on entend parler du coût de la prestation qui serait fournie par un aidant sexuel, on se pose la question de savoir comment les personnes handicapées pourraient la rémunérer. Quand on sait que les personnes handicapées, pour un grand nombre d'entre elles, vivent sous le seuil de pauvreté, quand on sait que les personnes lourdement handicapées ne reçoivent pas les soins nécessaires, qu'elles attendent des heures des auxiliaires de vie, qu'on les couche à cinq heures de l'après-midi faute de personnel, etc.

Il serait urgent de trouver un financement pour que leur vie quotidienne soit assurée dignement plutôt que d'imaginer une /prestation/ sexuelle.

D'où viendra l'argent ? Qui payera ?

D'autre part nous nous battons pour que les personnes handicapées sortent de chez elles, qu'elles sortent du ghetto dans lequel on les enferme.

Imaginer une sexualité spécifique pour les personnes lourdement handicapées c'est une fois de plus les enfermer dans le ghetto de la différence, de l'incapacité à sortir, à rencontrer d'autres personnes. L'imaginaire n'a pas de frontière, le désir non plus. Alors envisageons la sortie de chez elles des personnes handicapées, inventons des moyens de rencontre, battons-nous pour l'accessibilité.

L'enfermement cela suffit ! Ce n'est pas aux valides à aller dans les institutions ou chez la personne handicapée. Ce qu'il faut c'est aller de l'intérieur vers l'extérieur. Donner à tous la possibilité d'aller dans les restaurants, les cinémas, théâtres, dans les maisons des associations, dans les cafés, les bars, dans les boîtes de nuit, que tous les loisirs soient possibles.

Pour cela il faut se mobiliser, permettre aux personnes handicapées d'aller dans la rue quelle que soit leur singularité. Au lieu de payer des aidants sexuels, payons des accompagnateurs ou accompagnatrices qui iront dans la rue, dans les magasins, dans les centres de loisir. La majorité des personnes handicapées désirent de la tendresse et pouvoir vivre un réel amour, une vraie relation sexuelle. Elles veulent pouvoir choisir leur partenaire, et ne pas avoir une prestation de plus à heure fixe, organisée par une institution.

Les personnes handicapées veulent leur liberté de choix. Elles ne veulent pas dépendre d'un prestataire de service.

Ce projet d'accompagnement sexuel est inquiétant, il engage la société toute entière, en créant un métier de nature sexuelle. Les femmes seront les premières à en payer le prix. Pourquoi ne pas imaginer le même service pour les personnes isolées, les prisonniers, les seniors, ou toute autre catégorie de « personnes défavorisées » ?

Pourquoi *les pauvres handicapés* auraient droit à un tel service ?

Quelle image dévalorisante des personnes handicapées ! Nous savons que la vie affective et sexuelle des personnes, quelle que soit leur situation, n'est pas chose aisée, mais l'être humain est un être pensant et rempli de possibilités quelles que soient ses capacités. Donnons la possibilité à chacune et chacun de sortir de chez soi. Permettons à chacune et chacun de vivre son désir, de savoir contrôler ses pulsions, de savoir choisir la pulsion de vie contre la pulsion de mort. Quel que soit le degré de singularité on peut accompagner l'autre pour qu'il trouve une réponse à sa demande

sans remplacer une souffrance par une autre souffrance. La femme prostituée devrait-elle répondre par sa propre souffrance au besoin, à la pulsion incontrôlée de l'homme handicapé ? La prostitution quel que soit son habillage ne peut être une solution.

La société veut se laver de sa culpabilité, de la culpabilité de ne pas donner l'égalité des chances pour tous, de considérer les personnes différentes comme des sous-produits, qui coûtent cher ! Leur proposer des aidants sexuels va permettre à la société de se sentir moins coupable et surtout de pouvoir dire : « De quoi vous plaignez vous, regardez ce que l'on fait pour vous ! »

Maudy Piot, présidente de l'association Femmes pour le dire, femmes pour Agir